

*4 / 5 sièges
au conseil
d'établissement*

*15 / 15 sièges
au conseil
d'école*

*Les élections :
le seul moyen de
représenter les
parents du lycée*

Merci de votre soutien

aux parents délégués, aux élus
et aux nombreux bénévoles.

L'équipe de l'APE



Pour connaître les élus au Conseil d'établissement

Pour connaître les élus au Conseil d'école